

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

45 indicateurs



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**
Sous-direction des systèmes
d'information et
études statistiques
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication
Olivier Lefebvre

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs
Feres Belghith
Marc Bideault
Annie Bretagnolle
Luc Brière
Julien Calmand
Jean-Pierre Dalous

Catherine David
Aurélie Demongeot
Brigitte Dethare
Ghislaine Filliatreau
Samuel Fouquet
Joëlle Grille
Clément Guillo
Caroline Iannone
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Nadine Laïb
Simon Le Corgne
Béatrice Le Rhun
Nicolas Le Ru
Isabelle Maetz
Claude Malègue
Stéphane Montenache
François Musitelli
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Pascale Poulet-Coulibando
Chris Roth

Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Fanny Thomas
Élise Verley

Conception graphique
Corinne Jadas

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61, 65, rue Dutot
75735 Paris cedex 15

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 14	La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 16	La dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 18	L'aide sociale aux étudiants
04	p 20	Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
05	p 22	les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
06	p 24	Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 26	La réussite au baccalauréat
08	p 28	Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 30	L'accès à l'enseignement supérieur
10	p 32	Le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 34	La scolarisation dans l'enseignement supérieur
12	p 36	L'apprentissage dans le supérieur
13	p 38	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 40	La vie étudiante : fragilités psychologiques
15	p 42	La vie étudiante : transports et déplacements quotidien
16	p 44	La vie étudiante : le travail rémunéré
17	p 46	Parcours et réussite en STS, IUT et CPGE
18	p 48	Les parcours et la réussite à l'université
19	p 50	La formation continue dans l'enseignement supérieur
20	p 52	le niveau d'études de la population et des jeunes
21	p 54	le niveau d'études selon le milieu social
22	p 56	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
23	p 58	Le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
24	p 60	Les étudiants handicapés à l'université
25	p 62	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

- 26 p 64 Le financement et l'exécution de la R&D en France
- 27 p 66 les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
- 28 p 68 Le financement de la R&T par les collectivités territoriales
- 29 p 70 L'effort de recherche et développement en France
- 30 p 72 les dépenses intérieures de recherche et développement
- 31 p 74 Le financement des activités de recherche et développement
- 32 p 76 Le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
- 33 p 78 Les moyens humains de la recherche et développement
- 34 p 80 La formation par la recherche
- 35 p 82 Les dépenses de recherche dans les organismes publics
- 36 p 84 Les chercheurs en entreprise
- 37 p 86 Les Jeunes Entreprises Innovantes
- 38 p 88 La R&D en biotechnologie dans les entreprises
- 39 p 90 la R&D en développement de logiciels, en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
- 40 p 92 La recherche en environnement
- 41 p 94 La France dans l'espace européen de la recherche via sa participation au PCRD
- 42 p 96 Les publications scientifiques de la France
- 43 p 98 Le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
- 44 p 100 La production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
- 45 p102 La production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

Avec 2 347 800 étudiants inscrits à la rentrée 2011, les effectifs de l'enseignement supérieur augmentent sensiblement (+ 1,2 %). Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Cette hausse s'explique par une plus forte attractivité de l'enseignement supérieur, alors même que les jeunes en âge d'étudier sont moins nombreux. Les jeunes femmes sont majoritaires parmi les étudiants comme parmi les diplômés.

À la rentrée 2011, 2 347 800 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Avec une augmentation de 1,2 %, le nombre d'étudiants n'a jamais été aussi important (*graphique 01*). L'évolution de la taille des générations aurait dû entraîner une diminution de 26 000 jeunes inscrits en 2011-2012 (*tableau 02*). L'augmentation des effectifs observée à la rentrée 2011 (+ 28 000) s'explique donc par une attractivité plus importante de l'enseignement supérieur (voir méthodologie ci-contre).

Les universités (hors IUT) accueillent plus de la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur. Elles perdent 30 800 étudiants, en raison du changement de statut des trois universités de Lorraine, soit 2,3 % des effectifs entre 2010 et 2011. Mais à champ constant, cette évolution est de + 0,8 %. Sur la période 1990-2010, l'évolution des effectifs universitaires suit globalement celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur. Cependant, entre 2004 et 2011, le nombre d'étudiants en Lettres, Sciences humaines et sociales (soit plus de la moitié des étudiants inscrits à l'université dans les disciplines générales), diminue de 12 % (*tableau 03*). Sur la même période, les effectifs ont également diminué en Sciences, STAPS (- 5,8 %). Ils ont augmenté en Droit (+ 18,2 %) et dans les formations de santé, où cette évolution s'est poursuivie à un rythme très soutenu (+ 21 %).

Plus de 6 étudiants de ces filières sur 10 sont inscrits dans un cursus Licence. C'est en sciences, STAPS que le poids du cursus Doctorat est le plus important (9,5 %). Les effectifs étudiants diminuent très légèrement en IUT (- 0,6 %), mais augmentent dans les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+ 4,0 % en 2011).

L'enseignement privé, en forte progression depuis 2000, représente plus d'un étudiant sur 6 (18,0 %).

La proportion d'étudiants étrangers se stabilise (12,3 %). Au total, 55,5 % des étudiants sont des filles. Leur proportion est variable selon les formations. Très majoritaires dans les filières universitaires de Lettres et de Sciences humaines (sept sur dix), ainsi que dans les formations paramédicales ou sociales (huit sur dix), les filles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique : elles ne représentent qu'un peu plus d'un quart (26,8 %) des effectifs dans les écoles d'ingénieurs (*graphique 04*).

113 500 BTS et 47 300 DUT ont été délivrés en 2010 (*graphique 05*) : par rapport à 2009, le nombre de BTS progresse de 2,7 % mais celui des DUT est en recul de 1,4 %.

Si le nombre de licences professionnelles augmente de 9,3 % en 2010 par rapport à 2009, passant de 40 200 à 44 000, celui des autres licences diminue de 3,7 %, pour s'établir à 118 300. Parallèlement, la croissance des diplômes universitaires de niveau bac + 5 s'accélère (+ 7,6 %) : 105 900 masters ont été délivrés en 2010, soit 49 700 de plus qu'en 2000. Par ailleurs, 29 000 diplômes d'ingénieurs ont été obtenus à la session 2010 contre 24 600 en 2000, soit une progression de 17 % en dix ans.

Plus nombreuses dans la population étudiante, les femmes demeurent davantage diplômées que les hommes. On estime en 2010 que 46,8 %¹ des jeunes d'une classe d'âge sont titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est de 54,0 % pour les femmes et de 39,7 % pour les hommes.

¹ Ce nombre est obtenu en calculant pour chaque âge le rapport des lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Les données publiées couvrent le champ aussi complet que possible de l'enseignement supérieur, hors formations par alternance et apprentissage sauf à l'université (pour plus de détails voir Repères et références statistiques, édition 2012, 6.1 et 6.2).

La variation des effectifs d'étudiants entre deux rentrées peut être due « naturellement » à l'évolution de la population en âge de faire des études (« effet démographique ») ou à la fluctuation de l'attrait pour l'enseignement supérieur (« effet scolarisation »). Pour mieux comprendre la part de chaque effet, on utilise les taux de scolarisation et la répartition par âge de la population.

Les taux de scolarisation par âge sont les quotients du nombre de jeunes d'un âge donné scolarisés dans l'enseignement supérieur par l'effectif estimé de la population du même âge. En appliquant les taux observés à la rentrée 2010 à la population de 2011, on obtient un nombre d'étudiants fictifs pour la rentrée 2011.

L'« effet scolarisation » est l'écart entre ce nombre et le nombre d'étudiants effectivement inscrits en 2011.

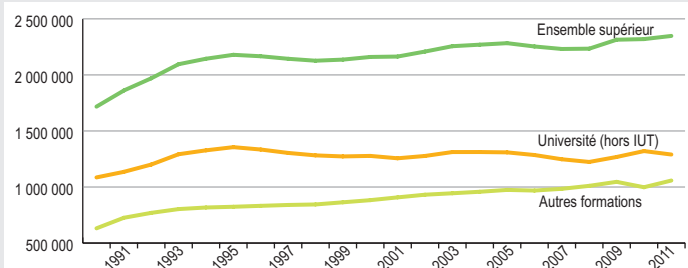
L'« effet démographique » est la différence entre l'évolution du nombre d'étudiants entre les rentrées 2010 et 2011 et cet « effet scolarisation ».

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM



Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

02 Évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'inscrits (*) (Milliers)	2 232	2 234	2 314	2 319	2 347
dont					
Université (hors IUT)	1 248	1 224	1 268	1 321	1 290
IUT**	116	118	118	116	115
STS	231	234	240	242	246
CPGE	78	80	81	80	80
<i>Variation du nombre d'inscrits</i>	-22	0	80	5	28
<i>Effet démographique</i>	4	7	-9	-13	-26
<i>Effet scolarisation</i>	-26	-7	89	18	54

A la rentrée 2011, les effectifs totaux de l'enseignement supérieur ont augmenté de 28 000 étudiants. L'évolution de la taille des générations (effet démographique) aurait entraîné, si elle avait agi seule, une diminution de 26 000 étudiants.

* Champs définis dans RERS 6.1 et 6.2.

** IUT : y compris Université de Lorraine.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

03 Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par groupe en 2011-2012

France métropolitaine + DOM

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants**	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation 2011-2012/2004-2005	Effectifs	% variation 2011-2012/2004-2005
Droit	114 999	72 336	7 753	195 088	15,4	35 908	18,2
Économie, AES	113 164	67 510	3 686	184 360	5,3	27 861	2,5
Lettres, sciences humaines	268 691	132 195	21 805	422 691	-9,3	80 604	-11,9
Sciences, STAPS	169 298	92 018	27 319	288 635	-0,9	45 494	-5,8
Santé	68 531	128 984	1 569	199 084	24,8	33 447	21,0
IUT*	110 529			110 529	3,4	47 088	3,0
Total	845 212	493 043	62 132	1 400 387	2,4	270 402	-0,1

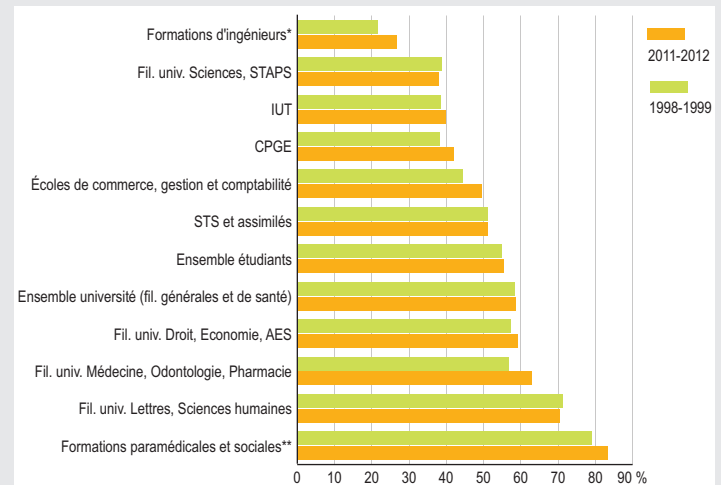
* hors Université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011.

** Nouveaux entrants en première année de cursus Licence.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

04 Part des filles dans les principales formations d'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM



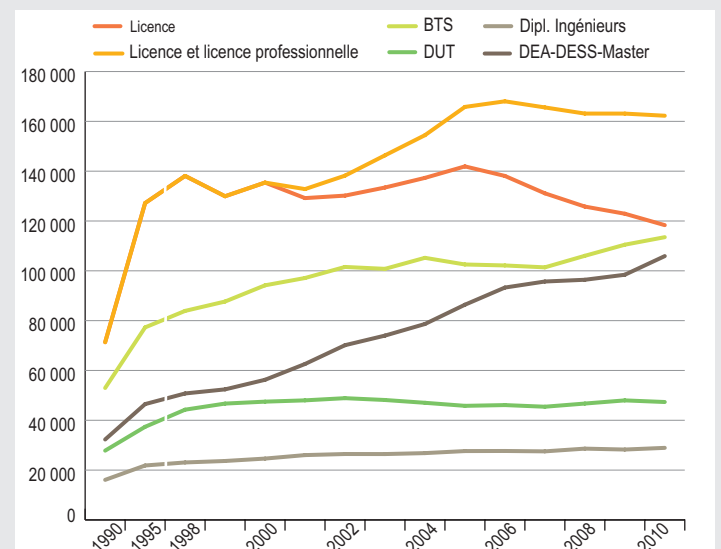
* Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologie et les formations d'ingénieurs en partenariat.

** 2010-2011 à la place de 2011-2012.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

05 Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales formations de l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

A la rentrée 2010, parmi les 426 300 apprentis, 111 400 suivaient une formation de l'enseignement supérieur (soit 26,1 % des apprentis). La réforme LMD a donné un coup d'accélérateur au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Quel que soit le diplôme préparé, le recrutement des apprentis se fait principalement dans la voie scolaire et reste majoritairement masculin.

A partir de 1987, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur devient possible, suite à la réforme Seguin qui l'ouvre à tous les niveaux de formation – il était jusqu'alors cantonné aux seuls CAP. Mais ce n'est qu'à partir de 1995 qu'il se développe vraiment.

Entre les rentrées 1995 et 2000, le nombre d'apprentis de niveaux III (préparation d'un diplôme bac + 2), II et I (préparation d'un diplôme de 2e, 3e cycle ou grande école) passe de 20 050 à 51 200 (*tableau 01*). A partir de 2005, la croissance s'accélère avec l'apparition de la Licence professionnelle et du Master pour atteindre 111 400 apprentis à la rentrée 2010, ce qui correspond à 1,5 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le poids de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est alors de 4,6 %.

Entre 2005 et 2010, le nombre de ces apprentis croît de 57,7 %, et c'est grâce à ce développement dans le supérieur que les effectifs totaux d'apprentis, quel que soit le niveau, augmentent.

En 2010-11, un peu plus d'un apprenti sur 4 suit une formation dans le supérieur : le niveau III représente 55,7 % des apprentis du supérieur, le niveau II, 17,2 %, et le niveau I, 27,1 % (*graphique 02*). Près d'un apprenti sur 2 (44,8 %) prépare un BTS, un apprenti sur 10 un diplôme d'ingénieur (11,4 %) ou une licence (10,7 %). Les autres se répartissent entre le Master, le DUT, les diplômes des écoles de commerce.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur, comme l'apprentissage en général, concerne essentiellement les garçons mais la part des filles y est plus importante : 39,9 % contre 31,5 % pour l'ensemble de l'apprentissage. Celle-ci est particulièrement élevée

pour les Masters et Licences, diplômes davantage tournés vers le domaine des services (respectivement 77,3 % et 65,7 %) et plus faible pour le diplôme d'ingénieur plus orienté vers le domaine de la production (88,1 %) (*graphique 03*). L'âge moyen de ces apprentis est de 21,5 ans.

Plus de la moitié des apprentis de 1^{ère} année de formation dans l'enseignement supérieur vient de la voie scolaire (52 %), un quart d'entre eux seulement était déjà apprenti l'année précédente, l'autre quart avait une autre situation (contrat de professionnalisation, emploi, chômage ou situation inconnue). Ainsi, 47,0 % des apprentis en 1^{ère} année de BTS en 2010-11, étaient l'année précédente en terminale générale, technologique ou professionnelle sous statut scolaire, et 23,5 % suivaient déjà une formation en apprentissage (*graphique 04*). Les apprentis préparant une licence viennent majoritairement de la voie scolaire (57,0 %), principalement d'un BTS ou d'un DUT (respectivement 30,4 % et 22,0 %) tandis qu'un jeune sur 4 était déjà apprenti. Les diplômés d'ingénieur recrutent également majoritairement des jeunes venant de la voie scolaire (57,1 %) et essentiellement des DUT (31,8 %) ; la part des jeunes déjà apprentis l'année précédente étant de 24,7 %.

La part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage varie fortement selon les régions. En Île-de-France, 47,2 % des apprentis suivent une formation dans l'enseignement supérieur, 26,1 % en région Rhône-Alpes et en région Nord-Pas-de-Calais, contre 14-15 % en Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne et Limousin.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Les **Centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ils sont créés pour la plupart par des conventions passées entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-MESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) (Situation au 31 décembre de l'année scolaire).
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

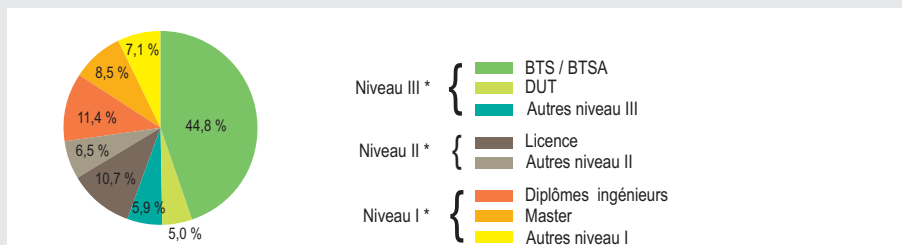
	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Part des filles en 2010-2011	Evolution 2005-2010
BTS / BTSA	12 539	27 800	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	38,2	41,4
DUT	2 067	4 285	4 717	5 157	5 552	5 795	5 390	5 548	38,2	17,6
Autres niveau III	667	3 468	4 171	4 548	5 025	5 528	6 049	6 561	56,9	57,3
Total niveau III*	15 273	35 553	44 233	50 316	55 577	58 572	59 532	62 074	40,2	40,3
Licence	56	692	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	44,3	121,5
Maîtrise	577	1 837	1 489	861	339	-	-	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	8 471	8 279	6 038	6 724	7 246	48,3	-11,4
Total niveau II*	2 829	9 448	15 063	16 461	17 198	16 021	17 387	19 189	45,8	27,4
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14,5	77,6
DESS	193	1 162	411	-	-	-	-	-	-	-
Master	-	-	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	53,5	217,5
Autres niveau I	21	379	778	1 160	2 201	5 626	6 584	7 914	47,3	917,2
Total niveau I*	1 948	6 185	11 341	13 690	17 340	22 928	26 156	30 142	35,4	165,8
Total	20 050	51 186	70 637	80 467	90 115	97 521	103 075	111 405	39,9	57,7

*Voir nomenclature des niveaux en annexe.

Source : MEN-MESR-DEPP, SIFA.

02 Répartition par formation des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

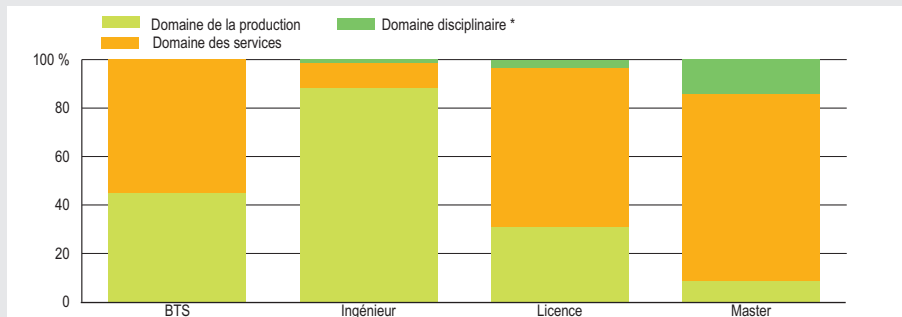


*Voir nomenclature des niveaux en annexe.

Source : MEN-MESR-DEPP, SIFA.

03 Part des catégories de spécialité selon le diplôme préparé au 31 décembre 2010

France métropolitaine + DOM

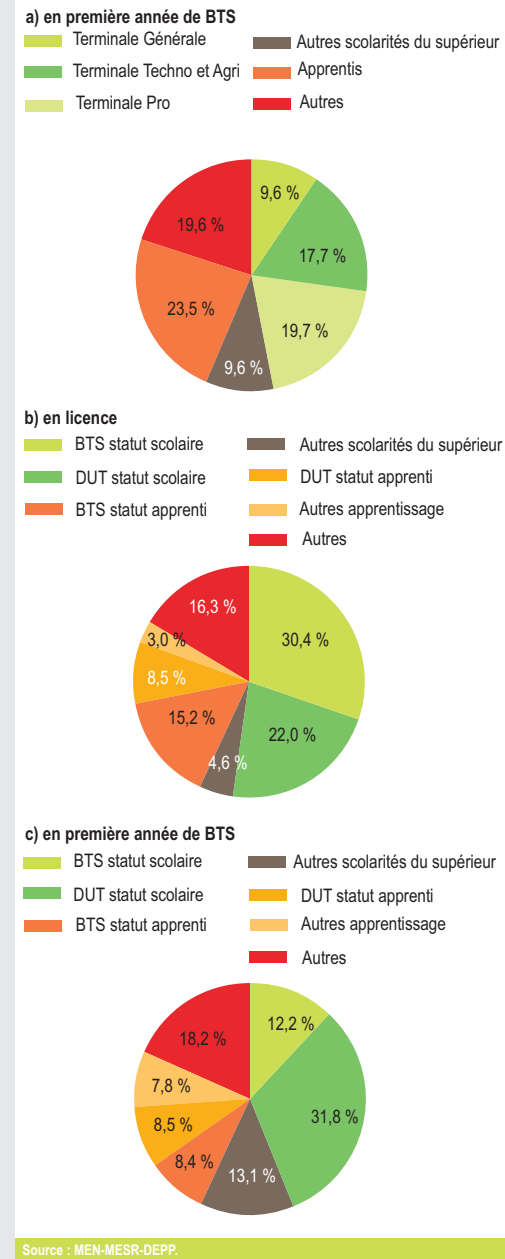


* Diplômes comprenant des enseignements généraux notamment en mathématiques, sciences, sciences humaines, droits, lettres et arts.

Source : MEN-MESR-DEPP, SIFA.

04 Origine des apprentis en 2010-2011 (en %)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP.

Dans l'enseignement supérieur français, 288 500 étudiants sont de nationalité étrangère, soit 12,3 %. En dix ans, les étrangers ont contribué à la moitié de la croissance des effectifs. Sept sur dix étudient à l'université. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans les cursus Master (18,6 %) et Doctorat (41,3 %) qu'en Licence (11,3 %).

De 2001 à 2011, le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français est passé de 196 800 à 288 500, progressant ainsi de 46,7 %. Cette croissance explique la moitié de la croissance totale des effectifs de l'enseignement supérieur : sans elle, le nombre total d'étudiants aurait augmenté de 4,3 % au lieu de 8,5 %. Le nombre d'étudiants étrangers augmente de 1,3 % en 2011 par rapport à 2010, à peine plus que le nombre total d'étudiants (1,2 %).

Sur cette décennie, la part des étrangers dans la population étudiante est passée de 9,1 % à 12,3 % (*graphique 01*). Cette hausse ne concerne pas les STS ni les CPGE, où la part des étrangers reste très faible (2,7 %), ni les IUT (6,4 %). C'est dans les écoles de commerce, les universités (filières générales et de santé) et les écoles d'ingénieur que la progression est la plus forte (entre 3 et 6 points). En 2011, ces formations se situent au-dessus de la moyenne avec un maximum de 15,9 % en université et jusqu'à 40 % en doctorat.

Sept étudiants étrangers sur dix sont inscrits à l'université (hors IUT), contre un peu plus d'un étudiant français sur deux (51,8 %). Dans les universités, près de 80 % des étudiants étrangers ne sont pas titulaires d'un baccalauréat français mais d'un titre équivalent, ce qui traduit l'attractivité des universités françaises sur les pays étrangers (*tableau 02*). Après avoir été en augmentation constante depuis la rentrée 1999 où elle était de 56,8 %, cette proportion stagne en 2011.

Les Africains représentent près de la moitié des étudiants étrangers (44 % en 2011), même si leur part a diminué de 6 points en neuf ans (*graphique 03*). Cette baisse tient principalement aux Marocains qui, tout en restant le premier contingent d'étrangers, voient leur poids passer de 16,4 % en 2002 à 11,3 % en 2011. La proportion d'Asiatiques augmente et les Chinois sont

désormais la deuxième nationalité la plus représentée avec 10,3 % des effectifs, contre 5,2 % en 2002. Leurs effectifs se stabilisent à la rentrée 2011 après plusieurs années de forte croissance.

Un quart des étrangers vient d'un pays du processus de Bologne.

À l'université, les étudiants étrangers sont davantage inscrits en cursus doctorat (12,1 % d'entre eux contre 3,1 % pour les Français) et master (43,2 % contre 33,8 %). Il existe cependant des différences selon leur origine géographique (*tableau 04*). Par exemple, plus de 15 % des étudiants asiatiques ou américains sont inscrits en cursus doctorat, contre moins de 11 % pour les étudiants africains (hors Maghreb).

Les choix de filières diffèrent entre les étudiants de nationalité française et les étudiants de nationalité étrangère et, parmi ceux-ci, selon la nationalité (*graphique 05*). Comme l'ensemble des étudiants à l'université, près d'un tiers des étudiants étrangers choisit la filière Lettres, Sciences humaines. C'est pour les filières Sciences économiques, AES et IUT que les différences sont les plus importantes : en 2011, 20,8 % des étudiants étrangers s'orientent vers la filière Sciences économiques, AES contre 11,8 % des étudiants français. Les étudiants en provenance du Maghreb choisissent autant les filières de santé que les étudiants de nationalité française (respectivement 14,2 % et 15,0 %), alors que les autres étrangers la choisissent peu. Ils privilégient aussi les sciences : plus d'un tiers des étudiants maghrébins sont inscrits en sciences contre un quart pour l'ensemble des étudiants étrangers. Enfin, plus de la moitié des étudiants américains s'inscrivent en Lettres, Sciences humaines et sociales contre moins d'un tiers pour l'ensemble des étrangers.

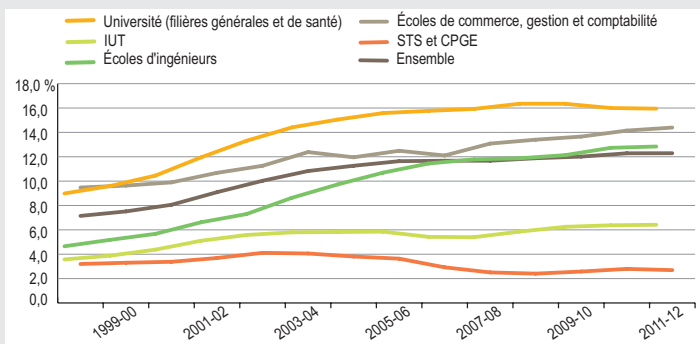
On peut distinguer la population des étrangers venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études en ne considérant que les étudiants étrangers non titulaires du baccalauréat, inscrits via un titre admis en équivalence. Il s'agit d'une approximation dans la mesure où il est possible de passer le baccalauréat à l'étranger. Néanmoins, on ne peut isoler ces étudiants que sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans leur université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique qui l'ont été en 2010-2011. 17 écoles d'ingénieurs ont quitté le champ des universités en 2008-2009. En 2011, l'université de Lorraine est créée par fusion des universités de Metz et Nancy I et II, ainsi que de l'INPL. Elle acquiert le statut de grand établissement et sort du champ des universités.

Source : MESR-DGSIP/DGRI-SIES.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Évolution de la proportion d'étrangers dans les principales formations de l'enseignement supérieur

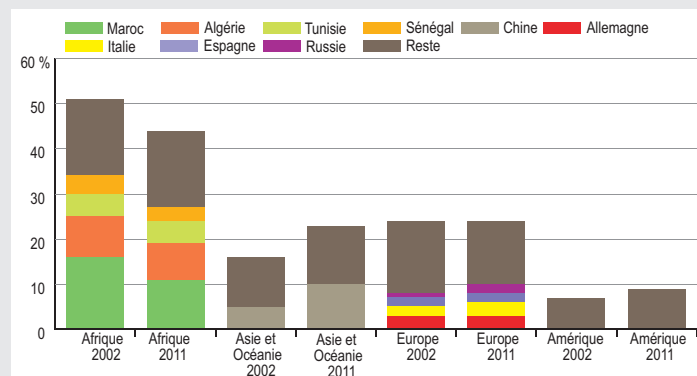
France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

03 Répartition des étudiants étrangers selon leur continent d'origine (en %)

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

02 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

France métropolitaine + DOM

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (1)	2009-2010 (2)	2010-2011	2011-2012
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	212 624
dont non bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	160 701	159 368	162 687	169 896	173 761	167 759
Variation annuelle (%)					-0,7	-1,8	1,5 (2)	3,8	1,9	0,3 (3)
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,9	15,0	15,4	15,5	15,2	15,2

(1) Les effectifs ne comportent pas les étudiants inscrits dans les formations IUFM.

(2) L'évolution en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 est calculée à champ constant, c'est-à-dire sans les étudiants d'IUFM et des écoles d'ingénieurs qui ont quitté le champ universitaire en 2008-2009.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine (Voir ci-contre).

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

04 Répartition des étudiants dans les cursus universitaires selon leur continent d'origine en 2011 (en %)

France métropolitaine + DOM

Continent \ Cursus LMD	Licence	Master	Doctorat	Effectif
Français	63,2	33,8	3,1	1 187 763
Etrangers	44,7	43,2	12,1	212 624*
Europe	48,6	40,0	11,4	49 826
Maghreb	48,1	43,4	8,6	47 436
Afrique hors Maghreb	38,5	51,3	10,2	51 500
Asie-Océanie	44,7	38,3	17,1	45 917
Amérique	43,0	41,3	15,8	17 853
OCDE**	51,1	36,3	12,6	47 704
Processus de Bologne**	49,3	39,3	11,4	52 886

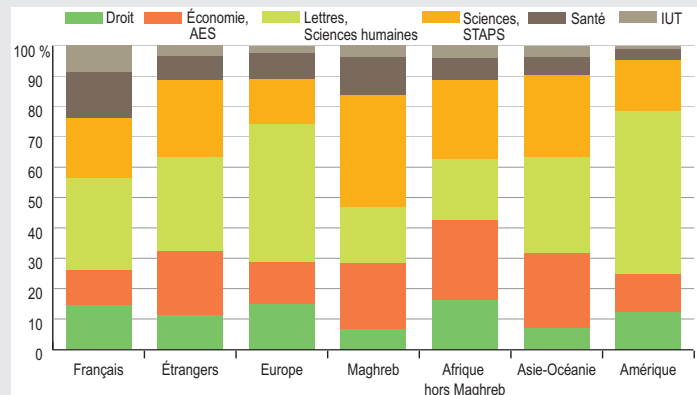
* On compte 92 étudiants sans nationalité, apatrides ou de nationalité non renseignée.

** Hors France

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

05 Répartition des étudiants dans les filières universitaires selon leur continent d'origine en 2011 (en %)

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

Le volume de travail studieux des différentes filières, la superposition de plusieurs emplois du temps (études et vie professionnelle) ainsi que l'autonomisation grandissante au fil des études sont autant de facteurs qui accroissent les risques de fragilisation psychologique de la population étudiante.

Si les étudiants s'estiment globalement en bonne santé (73 %), nombreux sont ceux qui déclarent éprouver des symptômes de mal-être. Trois quart d'entre eux se déclarent fatigués et un sur deux nerveux. 35 % des étudiants se disent déprimés et un sur quatre souffre d'isolement (*graphique 01*). La poursuite d'études supérieures peut donc être une source de tension, plus ou moins exacerbée selon les filières et les caractéristiques des étudiants.

La charge de travail, variable selon les filières, influe sur les états de stress ou de fatigue. Les étudiants des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) éprouvent, plus souvent que les autres, ce sentiment de mal-être qui se traduit notamment par des problèmes de sommeil ou de fatigue, de nervosité ou un isolement (*tableau 02*).

Un étudiant sur deux exerce une activité rémunérée durant l'année universitaire. La gestion de ce double emploi du temps est source de tension. Les étudiants travaillant au moins à mi-temps 6 mois dans l'année ou plus déclarent plus que les autres des problèmes de sommeil, de fatigue ou de nervosité. Pour autant, ils sont moins nombreux à se sentir isolés (20 % contre 26 %) ou déprimés (27 % contre 35 %). Le travail

rémunéré en plus des études aurait donc pour effet d'accroître la fatigue par l'accumulation d'heures hebdomadaires mais réduirait dans le même temps l'isolement des étudiants-travailleurs par l'augmentation des relations sociales et des interactions professionnelles. Mais pour les étudiants qui déclarent éprouver des difficultés à concilier études et travail rémunéré, l'insertion dans le monde du travail ne réduit ni les états dépressifs ni le sentiment d'isolement (*graphique 03*). Ils se disent même plus souvent que les autres sujets à ces maux.

Enfin, les problèmes de sommeil et de nervosité ont tendance à augmenter avec l'avancée en âge tandis que les sentiments de fatigue et de déprime diminuent (*graphique 04*). Les jeunes étudiants vivant encore chez leurs parents développent des symptômes de mal-être plus proches de ceux des adolescents alors qu'à l'inverse, les plus âgés, plus fréquemment impliqués dans des dynamiques plurielles (notamment salariales), déclarent des symptômes plus proches de ceux des salariés classiques (fatigue, nervosité, sentiment d'être débordés). *A contrario*, les facteurs sociaux n'influencent que peu le jugement des étudiants sur leur santé.

La 6^{ème} édition de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 2010. L'échantillon a été élargi par rapport aux éditions précédentes. L'enquête couvre, en plus des universités et des classes supérieures de lycée interrogées jusqu'alors, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et vente, les instituts de formation en soins infirmiers et les écoles sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Plus de 130 000 étudiants ont été invités, par courrier, à répondre à un questionnaire sur Internet. 33 009 étudiants ont participé, soit un taux de réponse légèrement supérieur à 25 %.

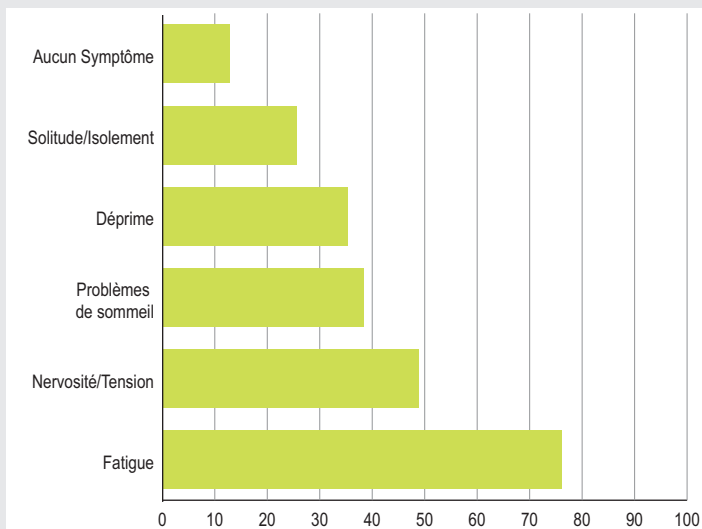
Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements. Les enquêtés représentent ainsi les 2 150 000 étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2009-2010 dans ces formations, soit 85 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

Champ : étudiants inscrits l'année 2009-2010 en universités (France métropolitaine + DOM + COM), instituts catholiques, classes supérieures de lycée (CPGE et STS, publics MEN-MESR, France métropolitaine), écoles d'ingénieurs (cycle ingénieur), écoles de management (écoles des groupes I et II reconnues par l'Etat), instituts de formations en soins infirmiers et écoles artistiques et culturelles du Ministère de la culture et de la communication.

01 Proportions d'étudiants ayant ressenti des symptômes de mal-être au cours de la semaine précédant l'enquête (en %)

France entière



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

02 Symptômes de mal-être selon la filière (en %)

France entière

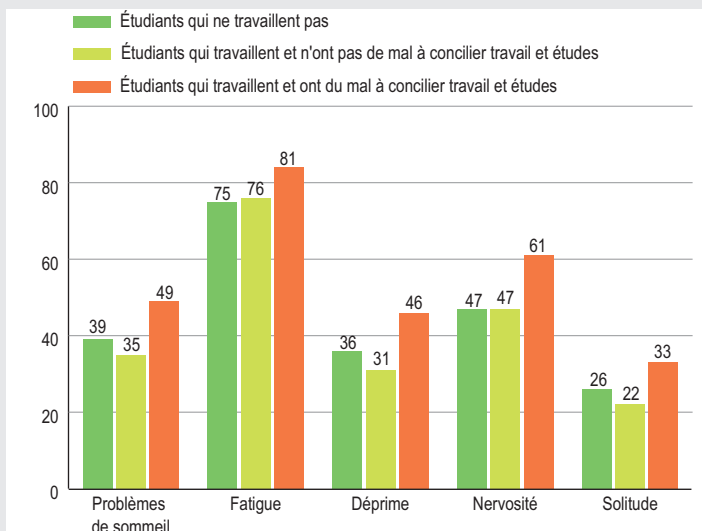
Filière	Problèmes de Sommeil	Fatigue	Déprime	Nervosité	Isolement	Aucun
Université	40	75	36	49	27	13
Santé	36	80	33	53	27	12
IUFM	42	80	32	58	24	9
IUT	33	73	30	42	20	16
STS	38	76	35	43	24	13
CPGE	42	88	45	61	26	7
IFSI	40	85	33	59	22	9
Écoles d'Ingénieurs	27	72	28	37	20	18
Écoles de Commerce	34	74	31	44	22	15
Écoles de la Culture	41	78	40	58	26	10

33 % des étudiants en IUT déclarent des problèmes de sommeil.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

03 Symptôme de mal-être selon l'activité rémunérée et la gestion travail/études (en %)

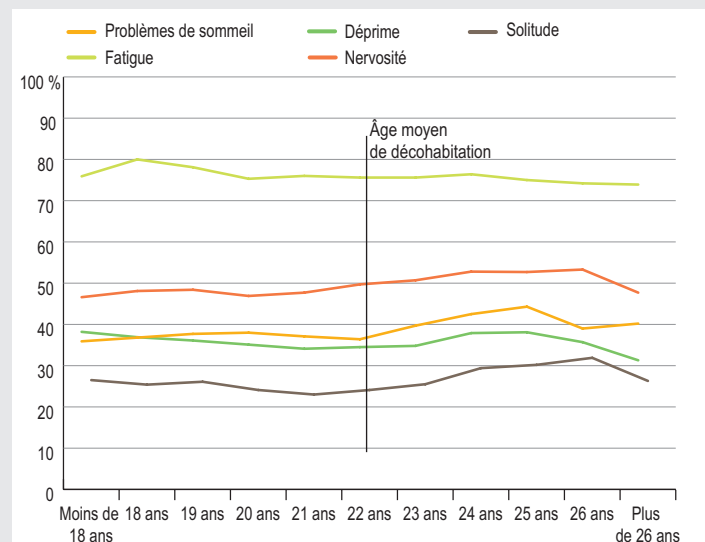
France entière



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

04 Évolution des symptômes de mal-être selon l'âge et la décohabitation

France entière



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

En 2010, les étudiants consacrent en moyenne une heure par jour à leurs déplacements. Les modalités des déplacements quotidiens domicile-études des étudiants varient nettement selon leur autonomie résidentielle et leur mode de logement : les étudiants vivant chez leurs parents (cohabitants) sont ceux qui font les trajets le plus longs, le plus souvent en voiture, et qui ont les dépenses de transports les plus élevées.

Le temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études varie peu au fil des années : en 2010, les étudiants résident en moyenne à 31 minutes de leur lieu d'étude (*graphique 01*), contre 32 minutes en 2006 et 31 minutes en 2003. Plus l'agglomération est importante, plus le temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études s'allonge : de 20 minutes lorsque l'étudiant vit dans une agglomération de 100 000 à 200 000 habitants à 51 minutes lorsque l'étudiant vit en Ile-de-France. Les unités urbaines de moins de 100 000 habitants et Paris intra-muros font exception. Pour les premières, la plus faible concentration d'établissements d'enseignement supérieur à proximité du lieu de résidence contribue à l'allongement des trajets quotidiens (34 minutes). Pour les étudiants qui vivent à Paris, au contraire, la densité du réseau de transport et la concentration de nombreux établissements d'enseignement supérieur expliquent un trajet domicile-établissement limité à 34 minutes.

Cette moyenne recouvre des différences assez importantes selon le degré d'autonomie résidentielle et le type de logement occupé (*tableau 02*). Ainsi les cohabitants, qui vivent encore chez leurs parents, mettent en moyenne 41 minutes pour se rendre dans leur établissement d'enseignement contre 29 minutes pour les décohabitants indépendants, qui dorment chez leurs parents moins de 2 nuits par mois. La décohabitation a bien un rôle fonctionnel de rapprochement au lieu d'études. Parmi les décohabitants, on observe à nouveau des situations contrastées : les temps de transport varient nettement selon que l'étudiant vit dans

un logement individuel (27 minutes) ou en résidence universitaire (19 minutes), souvent située à proximité immédiate du lieu d'études.

Les étudiants déclarent dépenser en moyenne 62 euros par mois en frais de transport (*tableau 02*). Les étudiants vivant en résidence collective, plus proche de leur lieu d'études, sont ceux qui ont les dépenses mensuelles en transport les plus faibles (52 euros). Utilisant plus fréquemment la voiture (près de la moitié utilise la voiture contre moins d'un tiers des décohabitants) et plus souvent logés à distance de leur lieu d'études, les cohabitants dépensent, quant à eux, 64 euros par mois en transport.

Plus d'un étudiant sur deux utilise habituellement les transports en commun pour les trajets quotidiens entre le domicile et l'endroit où il suit ses enseignements (*tableau 03*). Ils sont 46 % à faire ces trajets à pied et 35 % à utiliser la voiture (seul ou à plusieurs). L'utilisation de la bicyclette (9 %) et des deux-roues motorisés (1 %) est beaucoup plus rare.

Le profil de l'usager des transports publics est presque symétriquement l'inverse de celui de l'automobiliste. Ainsi, les décohabitants utilisent beaucoup plus les transports en commun (54 %). A l'inverse, les cohabitants utilisent moins les transports en commun notamment parce que cela représente plus fréquemment une contrainte pour eux : lorsqu'ils les utilisent pour rallier leur lieu d'études, ils sont 40 % à déclarer devoir effectuer des changements durant leur trajet contre 23 % des décohabitants.

La 6^{ème} édition de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 2010. L'échantillon a été élargi par rapport aux éditions précédentes. L'enquête couvre, en plus des universités et des classes supérieures de lycée interrogées jusqu'alors, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et vente, les instituts de formation en soins infirmiers et les écoles sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Plus de 130 000 étudiants ont été invités, par courrier, à répondre à un questionnaire sur Internet. 33 009 étudiants ont participé, soit un taux de réponse légèrement supérieur à 25 %.

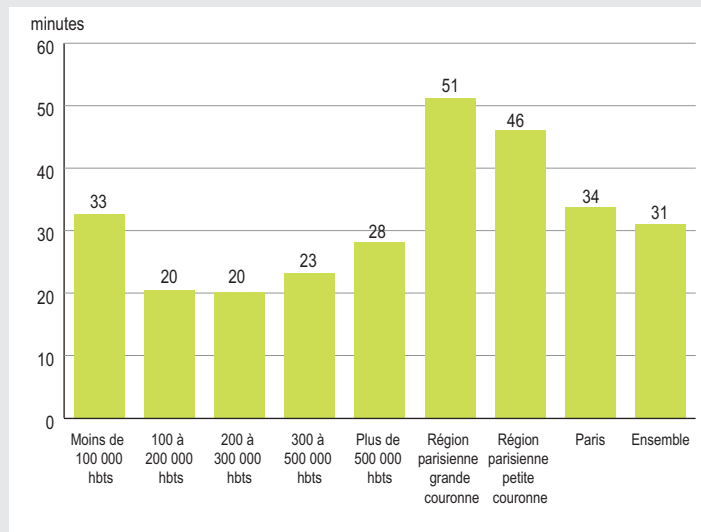
Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements. Les enquêtés représentent ainsi les 2 150 000 étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2009-2010 dans ces formations, soit 85 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

Champ : étudiants inscrits l'année 2009-2010 en universités (France métropolitaine + DOM + COM), instituts catholiques, classes supérieures de lycée (CPGE et STS, publics MEN-MESR, France métropolitaine), écoles d'ingénieurs (cycle ingénieur), écoles de management (écoles des groupes I et II reconnues par l'Etat), instituts de formations en soins infirmiers et écoles artistiques et culturelles du Ministère de la culture et de la communication.

01 Temps de trajet moyen domicile-lieu d'études (en minutes)

France entière



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

02 Temps de trajet et dépenses mensuelles de transport suivant le type de logement et le degré d'autonomie des étudiants

France entière

	Temps de trajet moyen domicile établissement (en minutes)	Dépenses moyennes mensuelles de transport (en euros)
Logement		
Chez les parents	41	64
Logement individuel	27	63
Résidence collective	19	52
Autonomie résidentielle		
Cohabitant	41	64
Décohabitant indépendant	29	60
Décohabitant semi-indépendant	18	63

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

03 Mode de transport domicile-lieu d'études suivant le type de logement et le degré d'autonomie des étudiants

France métropolitaine + DOM

	Marche à pied	Un seul transport en commun	Plusieurs transports en commun successifs	Voiture seul	Voiture à plusieurs	Bicyclette	Deux-roues à moteur
Logement							
Chez les parents ou l'un d'eux	34	28	40	36	13	5	2
Dans un logement individuel	48	32	20	23	8	12	1
Dans une résidence collective	70	26	15	8	6	7	0
Autonomie résidentielle							
Cohabitant	34	28	40	36	13	5	2
Décohabitant Indépendant	46	31	23	21	7	12	1
Décohabitant semi-indépendant	65	31	11	19	9	9	0

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

En 2010, sept étudiants sur dix ont exercé une activité rémunérée. Si 20 % des étudiants réservent cette activité à la période estivale, 50 % connaissent une période d'activité rémunérée en cours d'année universitaire. La part des étudiants exerçant une activité rémunérée liée à leurs études atteint 14 % en 2010, en progression de 5 points par rapport à 2006

En 2010, 50 % des étudiants ont exercé une activité en cours d'année universitaire (*graphique 01*). Parmi ces derniers, 22 % ont travaillé sur plus de 6 mois par an (sans distinction du nombre d'heures de travail hebdomadaire effectuées). Un peu plus des deux tiers ont exercé une activité rémunérée non liée à leurs études.

La part des étudiants qui exercent une activité rémunérée durant les études a légèrement augmenté entre 2006 et 2010, passant de 47% à 50%. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la part des étudiants qui ont exercé une activité rémunérée liée à leurs études, qui est passée de 9 % de l'ensemble des étudiants en 2006 à 14 % en 2010 (à champ constant). L'activité rémunérée prend des formes différentes selon le type d'études suivies. De manière générale, les étudiants des filières sélectives sont moins nombreux à exercer une activité rémunérée pendant l'année universitaire. C'est le cas notamment des étudiants en CPGE. Seuls 16 % d'entre eux déclarent exercer une activité rémunérée pendant l'année universitaire (*tableau 02*). Outre un effet de l'âge (les élèves de CPGE sont parmi les plus jeunes alors que la proportion d'étudiants qui exercent une activité rémunérée augmente avec l'âge), le moindre taux d'exercice d'une activité rémunérée s'explique notamment par le rythme scolaire en CPGE (ils ont en moyenne 32 heures de cours par semaine contre 21 heures pour l'ensemble des étudiants).

Certaines activités rémunérées peuvent être intégrées au projet de formation, notamment dans les formations à visée professionnalisante. Dans ce cas, l'assiduité aux cours est parfaitement conciliable avec la réalisation d'un stage (notamment pour les IFSI, les écoles d'ingénieurs ou de management) ou l'exercice d'une activité rémunérée sous la forme du salariat étudiant

(formation de santé et IUFM).

Dans les filières où le stage occupe une place moins centrale dans le cursus, notamment à l'université, de 10 à 15 % des étudiants exercent une activité professionnelle liée à leurs études. Mais la part de ceux qui exercent une activité non liée à leurs études est très supérieure (47 % en Lettres et Sciences humaines et sociales et 38 % en Droit, économie, gestion). La recherche de l'autonomie financière motive ce choix pour près d'un étudiant sur deux malgré la perception de la difficulté de concilier travail rémunéré et études. D'autres caractéristiques influencent également l'accès aux différents types d'activités rémunérées. Ainsi, les étudiants les plus âgés et ceux qui vivent en couple ont une probabilité plus élevée de travailler, que l'activité soit ou non liée aux études (*tableau 03*). Parallèlement, se dessine une différenciation sociale et sexuée des activités rémunérées. Ainsi, les femmes et les non-boursiers ont une probabilité plus forte d'avoir un travail non liée aux études alors que les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures ont une probabilité plus forte d'avoir un travail lié à leurs études.

Enfin, le regard que portent les étudiants sur l'exercice d'une activité rémunérée est nuancé et varie selon les caractéristiques des étudiants (*tableau 04*). Si parmi l'ensemble des étudiants travaillant pendant l'année universitaire c'est l'aide au financement des études qui apparait comme la première explication de l'exercice d'une activité rémunérée (pour 43 % d'entre eux), cette explication ne vient qu'au second rang pour ceux dont l'activité est la plus intense (plus de 17 heures par semaine) et pour les plus âgés (plus de 23 ans). Ces derniers considèrent principalement que le revenu qu'ils tirent de leur travail leur est indispensable pour vivre.

La 6^{ème} édition de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 2010. L'échantillon a été élargi par rapport aux éditions précédentes. L'enquête couvre, en plus des universités et des classes supérieures de lycée interrogées jusqu'alors, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et vente, les instituts de formation en soins infirmiers et les écoles sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Plus de 130 000 étudiants ont été invités, par courrier, à répondre à un questionnaire sur Internet. 33 009 étudiants ont participé, soit un taux de réponse légèrement supérieur à 25 %.

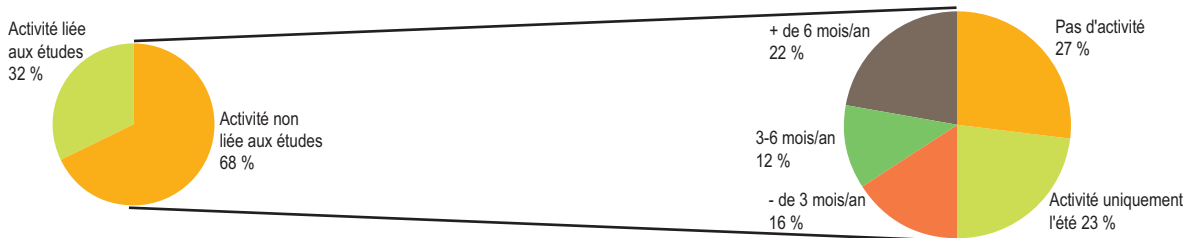
Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements. Les enquêtés représentent ainsi les 2 150 000 étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2009-2010 dans ces formations, soit 85 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

Champ : étudiants inscrits l'année 2009-2010 en universités (France métropolitaine + DOM + COM), instituts catholiques, classes supérieures de lycée (CPGE et STS, publics MEN-MESR, France métropolitaine), écoles d'ingénieurs (cycle ingénieur), écoles de management (écoles des groupes I et II reconnues par l'Etat), instituts de formations en soins infirmiers et écoles artistiques et culturelles du Ministère de la culture et de la communication.

01 Fréquence et formes de l'activité rémunérée des étudiants en 2010 (en %)

France entière



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

02 Filières d'études et type d'activité rémunérée (en %)

France entière

Filière	Aucune activité rémunérée	Activités rémunérées liées aux études	Activités rémunérées non liées aux études	Total activités rémunérées
Université - Lettres, SHS	43,1	9,6	47,4	57,0
Université - Droit, économie, gestion	49,6	12,0	38,4	50,4
Université - Sciences	53,1	15,7	31,2	46,9
Université - Santé	48,1	30,1	21,7	51,8
IUFM	36,6	25,2	38,3	63,5
IUT	59,8	14,3	25,9	40,2
STS	56,1	4,5	39,4	43,9
CPGE	83,9	0,2	16,0	16,2
IFSI	39,8	39,1	21,1	60,2
École d'ingénieurs	53,8	26,3	19,9	46,2
École de management	41,2	30,1	28,8	58,9
École supérieure artistique et culturelle	49,1	16,5	34,3	50,8
Ensemble des filières	49,7	16,3	33,9	50,2

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

03 Facteurs expliquant l'exercice d'une activité rémunérée

France entière

Variables caractéristiques de l'exercice d'une activité rémunérée	Probabilité la plus forte d'exercer une activité rémunérée non liée aux études	Probabilité la plus forte d'exercer une activité rémunérée liée aux études (hors stage et alternance)
Sexe	Femmes	ns
Âge	Supérieur à 23 ans	Supérieur à 23 ans
Origine sociale	ns	Cadres et professions intellectuelles sup.
Bourse sur critères sociaux	Non boursier	ns
Situation matrimoniale	Vie en couple (marié ou non)	Vie en couple (marié ou non)
Type d'études	Université - Lettres, SHS	Université - Santé
Niveau d'études	Niveau d'études non précisé (DU, autre)	Plus de 5 années

ns : non significatif

Pour identifier les facteurs susceptibles de déterminer le type d'activité rémunérée exercée, on a utilisé un modèle de régression logistique. Cette méthode a l'avantage d'isoler l'effet propre d'une variable en neutralisant les effets respectifs des autres variables intégrées au modèle. On lira ainsi : à égalité pour toutes les autres variables prises en compte, la probabilité d'exercer une activité rémunérée non liée aux études au cours de l'année universitaire est plus élevée pour les filles.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

04 Le travail rémunéré dans le cadre des études, la perception des étudiants (en %)

France entière

	Ensemble des étudiants ayant exercé un emploi	Étudiants ayant travaillé plus de 17 heures par semaine	Étudiants ayant un emploi sans lien avec les études	Étudiants ayant un emploi de plus de 6 mois	Étudiants de plus de 23 ans	Étudiants dont le père ou la mère est employé ou ouvrier
Le revenu que vous en tirez vous aide à financer vos études	43,3	46,4	44,4	45,2	48,4	48,0
Cette activité assure l'indépendance à l'égard de vos parents	40,9	45,0	43,7	44,6	35,0	43,0
Le revenu tiré du travail est indispensable pour vivre	39,8	52,7	41,0	56,9	63,0	45,0
Le travail est exercé parce que les études laissent du temps libres	24,0	19,0	28,3	18,1	13,1	21,6
Il est difficile de concilier activité rémunérée et études	23,2	24,7	26,5	26,4	29,7	24,9
Le principal centre d'intérêt réside dans l'activité rémunérée ; les études ne viennent qu'au second plan	7,8	11,4	7,4	12,9	14,0	7,7

Plusieurs réponses possibles.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010.

Les lauréats d'un BTS ou d'un DUT obtenu en deux ans poursuivent de plus en plus leurs études au moins jusqu'au niveau L, grâce en particulier à la création de la licence professionnelle. La très grande majorité des bacheliers qui se sont orientés en classe préparatoire scientifique ou commerciale ont rejoint une grande école deux ans plus tard alors que ceux inscrits en classes littéraires rejoignent le plus souvent l'université.

Six bacheliers 2008 sur dix inscrits en STS obtiennent leur diplôme deux ans plus tard (*tableau 01*), un peu plus que lors du précédent panel (bacheliers 2002 à 2005). Selon celui-ci, environ 10 % obtiendront le BTS en 3 ans.

Les parcours varient fortement selon le profil scolaire des bacheliers. 76 % des bacheliers généraux et 63 % des bacheliers technologiques ont réussi leur BTS après deux années d'études contre seulement 42 % des bacheliers professionnels. Les bacheliers technologiques obtiennent plus souvent leur BTS en 2 ans que lors du précédent panel, où ce taux était de 57 %. Les jeunes bacheliers professionnels qui ont préparé leur BTS en alternance ont un taux de réussite égal à celui de ceux qui sont passés par la voie scolaire. Pour les bacheliers technologiques, ceux qui ont pris la voie de l'alternance pour préparer leur BTS réussissent moins bien.

Le taux d'obtention du DUT en deux ans (*tableau 02*) s'élève à 68 % (il est possible de l'obtenir en 3 ans). La réussite en deux ans des bacheliers généraux est nettement plus élevée que celle des bacheliers technologiques (73 % contre 58 %). Ce sont les jeunes qui préparent leur DUT par la voie de l'alternance qui ont le taux de réussite en 2 ans le plus fort (76 %) mais ils sont aussi les plus nombreux à abandonner la filière sans avoir obtenu leur diplôme (13 %).

Les poursuites d'études après un DUT ou un BTS se sont sensiblement accrues au cours de ces dernières années, grâce en particulier à la création de la licence professionnelle (*tableau 03*). Ainsi, 85 % des lauréats d'un DUT et plus de la moitié des lauréats d'un BTS

obtenus deux ans après le baccalauréat continuent leurs études après leur diplôme. 55 % des titulaires d'un DUT et un tiers des titulaires d'un BTS s'inscrivent en licence générale ou professionnelle l'année suivante. Les autres poursuivent dans une autre formation, une grande école pour 18 % des lauréats d'un DUT et même 28 % pour les diplômés d'un DUT dans le secteur de la production. De façon générale les lauréats d'un BTS ou d'un DUT prolongent un peu plus souvent leurs études lorsqu'ils ont eu leur diplôme dans une spécialité de la production que lorsqu'ils l'ont eu dans une spécialité des services.

Le parcours des bacheliers admis en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques ou commerciales, dont huit sur dix ont obtenu leur baccalauréat avec mention, se traduit généralement par l'intégration à une école (*tableau 04*). La moitié des élèves des classes scientifiques des lycées ont intégré une école d'ingénieurs en deux ans et un quart d'entre eux ont refait une année supplémentaire, souvent parce qu'ils n'ont pas obtenu l'école qu'ils souhaitaient. 72 % des élèves des classes commerciales sont reçus dans une école de management et les redoublements sont rares (7 %). La situation des élèves des classes littéraires est particulière, dans la mesure où les écoles auxquelles préparent ces classes offrent peu de places chaque année : ainsi, près de 40 % quittent cette filière au bout d'un an et 66 % au bout de deux ans. Ils rejoignent majoritairement l'université, et sont souvent en L3 deux ans après leur baccalauréat.

Les graphiques sont issus du suivi individuel d'un panel d'élèves qui permet de faire un bilan du parcours des étudiants quelle que soit la formation suivie. Le **panel 2008** a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

Par «**grande école**» on entend les formations des Écoles normales supérieures, les formations menant à un diplôme d'ingénieur, d'école de commerce de niveau bac + 5, d'IEP, des écoles vétérinaires, de l'ENSAE, de l'École des Chartes, et de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Cet ensemble recouvre donc des formations d'une grande diversité tant en termes de sélectivité que de coût des études.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.
Champ : France métropolitaine.

01 Situation en 3^{ème} année des bacheliers inscrits en STS après leur bac (en %)

France métropolitaine

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	dont inscrits en alternance
Ont eu leur BTS en 2 ans	76	63	42	60	52
Poursuivent leurs études	49	34	14	32	17
Ont arrêté leurs études	27	29	28	28	36
N'ont pas eu leur BTS	24	37	58	40	48
Sont toujours en STS	12	18	20	17	24
Se sont réorientés	8	6	4	6	3
Sont sortis sans diplôme du supérieur	4	13	34	17	21
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, panel d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2008.

02 Situation en 3^{ème} année des bacheliers inscrits en IUT après leur bac (en %)

France métropolitaine

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble	dont inscrits en alternance
Ont eu leur DUT en 2 ans	73	58	68	76
Poursuivent leurs études	65	43	58	42
Ont arrêté leurs études	8	15	10	34
N'ont pas eu leur DUT	27	42	32	24
Sont toujours en IUT	14	20	16	3
Se sont réorientés	11	17	12	8
Sont sortis sans diplôme	2	5	4	13
Ensemble	100	100	100	100

La part des bacheliers professionnels en IUT n'est pas significative dans cette enquête.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, panel d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2008.

03 Poursuite d'études après un DUT ou un BTS obtenus 2 ans après le baccalauréat (en %)

France métropolitaine + DOM y compris Mayotte

	Ensemble des élèves ayant obtenu leur DUT en 2 ans			Ensemble des élèves ayant obtenu leur BTS en 2 ans		
	Secteur de la production	Secteur des services	Ensemble des diplômés	Secteur de la production	Secteur des services	Ensemble des diplômés
Poursuites à l'université	51	57	55	36	30	33
dont licence générale	18	33	28	3	12	9
dont licence professionnelle	32	24	27	33	19	24
Poursuites dans d'autres formations	35	28	30	31	23	20
dont grandes écoles	28	11	18	6	2	3
Total des poursuites d'études	86	85	85	67	54	53

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, panel d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2008.

04 Parcours des bacheliers du panel 2008 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après leur bac en 2008 (en %)

France métropolitaine

Année 1	Année 2	Année 3
100 bacheliers inscrits en CPGE scientifique	81 continuent en CPGE	49 sont dans une grande école 27 poursuivent en CPGE
	18 se réorientent 17 à l'université 1 dans d'autres formations	23 sont dans d'autres formations 10 à l'université 13 dans d'autres formations
	1 ne fait plus d'études	1 ne fait plus d'études
100 bacheliers inscrits en CPGE économique ou commerciale	86 continuent en CPGE	72 sont dans une grande école 7 poursuivent en CPGE
	14 se réorientent 8 à l'université 6 dans d'autres formations	21 sont dans d'autres formations 16 à l'université 5 dans d'autres formations
100 bacheliers inscrits en CPGE littéraire	60 continuent en CPGE	23 sont dans une grande école 9 poursuivent en CPGE
	40 se réorientent 30 à l'université 10 dans d'autres formations	66 sont dans d'autres formations 59 à l'université 7 dans d'autres formations
		1 ne fait plus d'études

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, panel d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2008.

Le parcours des nouveaux étudiants en licence varie sensiblement selon leurs caractéristiques scolaires. Les bacheliers généraux réussissent mieux lorsqu'ils ont eu leur bac avec mention et les bacheliers technologiques obtiennent plus rarement la licence. En master, 54 % seulement des étudiants obtiennent leur diplôme en deux ou trois ans.

Le suivi du parcours d'un panel de bacheliers 2008 inscrits en première année de licence (L1) après leur baccalauréat montre que deux tiers d'entre eux sont toujours inscrits en licence deux ans après (*tableau 01*). Ils sont quatre sur dix à poursuivre en L3, tandis qu'un quart d'entre eux redoublent en L2 ou parfois L1, dans la même spécialité ou dans une autre. Les autres, soit un quart des inscrits en licence après le bac se réorientent, principalement en STS ou dans une école. Seul un étudiant sur dix ne poursuit plus d'études à la rentrée 2010.

Mais le parcours des étudiants en licence varie sensiblement selon leurs caractéristiques scolaires. Parmi les bacheliers généraux, le taux de passage en L3 chute de plus de vingt neuf points lorsque le baccalauréat a été obtenu sans mention. De même, un quart de ceux qui n'ont pas eu de mention quittent l'université à l'issue du L1 ou du L2. Un tiers des bacheliers technologiques est toujours inscrit en licence (mais seulement 12 % en L3) ; ils sont 43 % à poursuivre dans l'enseignement supérieur après avoir changé de voie et ont souvent rejoint une STS. Enfin, plus de la moitié des bacheliers professionnels (55 %) ont arrêté leurs études et seulement 1 sur 5 est toujours inscrit en licence.

Le bilan du parcours suivi par les inscrits en licence montre que la réussite en 3 ans est en diminution entre les cohortes 2004 et 2007, passant de 29 % à 27 %. Dans la cohorte 2005, 16 % ont eu besoin d'une ou deux années supplémentaires pour obtenir leur diplôme (*tableau 02*). Les résultats diffèrent fortement selon le parcours antérieur des étudiants : 35 % des bacheliers généraux ont eu leur licence en trois ans,

pour seulement 7 % des bacheliers technologiques et 3 % des bacheliers professionnels. Au bout de 5 ans, ces taux sont respectivement de 54 %, 16 % et 6 %.

La réussite des étudiants inscrits en licence professionnelle est élevée : 87 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en un an (*tableau 03*). Ce sont les lauréats d'un DUT qui réussissent le mieux. Ceux qui n'étaient pas scolarisés l'année précédente et ont repris des études affichent la moins bonne réussite, même si celle-ci reste forte (84 %). Au final, au bout de deux ans, la réussite en licence professionnelle s'élève à 89 %.

Près des trois quarts des lauréats d'une licence générale poursuivent leurs études à l'université l'année suivante en cursus master (*tableau 04*). Leur part varie fortement selon la discipline d'obtention de la licence : elle est surtout forte en droit (87 %), ainsi que dans une moindre mesure en sciences (près de 80 %). En revanche, les poursuites en master sont moins élevées dans les autres disciplines (entre 64 et 71 %).

Parmi les inscrits en première année de cursus master (M1) en 2007-2008, 52 % poursuivent l'année suivante en M2 et 18 % redoublent leur année de M1 (*graphique 05*). Les autres quittent le cursus master, qu'ils aient ou non validé la première année. Certains se réorientent vers une autre formation universitaire (7 %), mais le plus souvent ils quittent l'université (23 %), qu'ils continuent ou non leurs études dans une autre voie. Au total, 44 % des étudiants inscrits initialement en master réussissent leur master en deux ans et 54 % sont diplômés au bout de trois ans : la hausse est de neuf points par rapport à ceux qui étaient inscrits en maîtrise ou M1 en 2004-2005.

Deux sources différentes sont utilisées pour appréhender la réussite à l'université - les suivis de panels d'élèves (*tableau 01*) : ils décrivent le parcours de bacheliers qui se sont inscrits en licence à la rentrée suivant l'obtention de leur bac et sont effectivement présents dans cette formation à la date du 31 octobre. Le *graphique 01* a été réalisé à partir des résultats de la 3^e interrogation du panel de bacheliers 2008.

- les fichiers SISE (Système d'Information sur le Suivi des Étudiants) pour tous les autres tableaux et graphiques : ils recensent des inscriptions administratives d'étudiants, qui peuvent dans certains cas ne s'être jamais présentés dans leur formation ou avoir abandonné très rapidement.

Le *tableau 02* n'est pas comparable avec celui de l'édition 2011 : il décrit le parcours d'une cohorte d'inscrits en L1 en 2005-2006, alors que le précédent décrivait celui des bacheliers du panel d'élèves entrés en 6^e en 1995, qui ont obtenu leur bac entre 2002 et 2005.

La réussite en licence professionnelle est un indicateur longitudinal. Elle est calculée à partir d'une cohorte d'inscrits pour la première fois dans cette formation en 2008-2009 ; ces entrants sont suivis deux années de suite. La formation suivie l'année précédente est recherchée dans les fichiers SISE et Scolarité des inscrits en 2007-2008.

La part des inscrits en première année de master qui obtiennent leur diplôme en deux et trois ans est appréhendée à partir du suivi durant trois années consécutives d'une cohorte d'inscrits en M1 en 2007-2008.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.
Champ : France entière, France métropolitaine pour les panels.

01 Devenir la troisième année des bacheliers 2008 inscrits en licence (L1) après leur bac (en %)

France métropolitaine

	Bacheliers généraux			Bacheliers techno logiques	Bacheliers profs sionnels	Ensemble bacheliers 2008 inscrits en L1
	avec mention	sans mention	ensemble			
Poursuivent en licence	81	66	71	34	21	65
en 3 ^{ème} année (L3)	64	35	46	12	6	41
en 1 ^{ère} année ou 2 ^{ème} année (L1 ou L2)	17	31	25	22	15	24
Se sont réorientés	16	25	22	43	24	25
en STS ou IUT	9	14	12	27	15	14
dans d'autres formations	7	11	10	16	9	11
Ont arrêté leurs études	3	9	7	23	55	10

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, panel d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2008.

02 Cursus licence : évolution de la réussite en trois, quatre et cinq ans (%)

France entière

	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 5 ans (%)
Cohorte 2004	179 268	28,9	11,5	4,5
Cohorte 2005	178 840	27,9	11,7	4,4
<i>dont bacheliers</i>	<i>168 139</i>	<i>28,6</i>	<i>11,9</i>	<i>4,4</i>
<i>généralistes</i>	<i>131 526</i>	<i>34,8</i>	<i>13,8</i>	<i>4,9</i>
<i>technologiques</i>	<i>29 707</i>	<i>7,1</i>	<i>5,7</i>	<i>3,1</i>
<i>professionnels</i>	<i>6 906</i>	<i>2,7</i>	<i>2,0</i>	<i>0,9</i>
Cohorte 2006	172 200	27,9	11,5	*
Cohorte 2007	160 086	27,0	*	*

* Les résultats aux diplômes de la session 2011 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

03 Réussite en licence professionnelle des étudiants inscrits en 2008-2009 selon la formation suivie l'année précédente

France entière, universités et établissements assimilés

Situation l'année précédente	Réussite en 1 an	Réussite en 2 ans
IUT	91,8	93,4
Licence-DEUG	89,7	91,3
STS	87,6	89,1
Autres formations universitaires	84,4	87,1
Non scolarisés	83,9	86,1
Ensemble	87,4	89,2

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

04 Devenir des lauréats d'une licence générale en 2010 suivant la discipline d'obtention de la licence (en %)

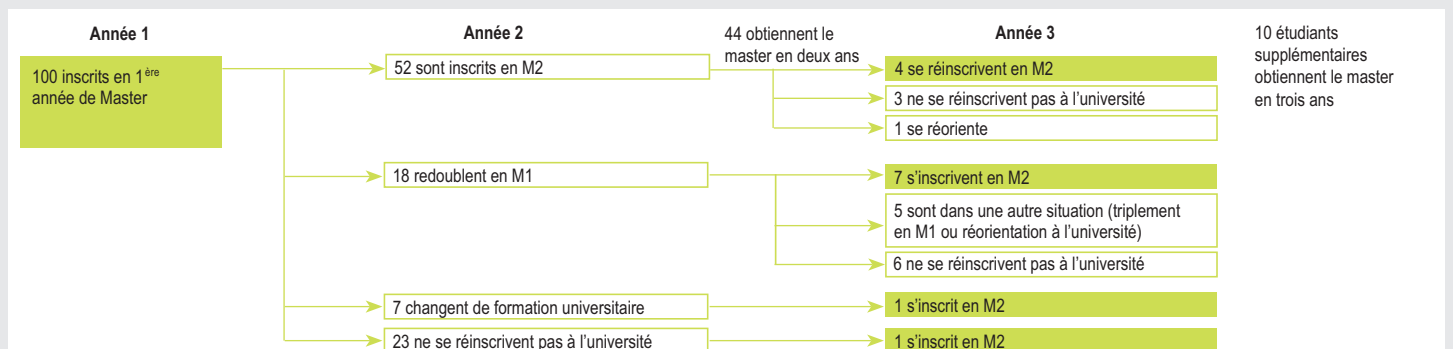
France entière

	Part de licenciés poursuivant en master en 2010-2011
Droit	86,8
Sciences économiques	66,1
AES	71,4
Lettres-Arts	67,4
Langues	63,5
Sciences humaines	70,2
Sciences de la vie, santé, terre et univers	79,4
Sciences fondamentales et applications	79,4
STAPS	66,2
Total	73,3

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

05 Devenir des inscrits en M1 en 2007-2008 (en %)

France entière



La part des inscrits en première année de master qui obtiennent leur diplôme en deux et trois ans est appréhendée à partir du suivi durant trois années consécutives d'une cohorte d'inscrits en M1 en 2007-2008.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

En 2010, la formation continue dans l'enseignement supérieur a accueilli 446 400 stagiaires, délivré 68 200 diplômes dont 43 700 diplômes nationaux et réalisé un chiffre d'affaires de 349 millions d'euros. Avec un peu plus de 4 000 dossiers validés en 2010, les validations des acquis de l'expérience se maintiennent.

En 2010, si la formation continue dans l'enseignement supérieur accroît son chiffre d'affaires de 8 % elle connaît une stabilité du nombre de stagiaires, par rapport à 2009 (*tableau 01*). En termes de chiffre d'affaires, elle occupe une place très modeste au sein de la formation professionnelle en France (2 % du chiffre d'affaires total de 2010). Les fonds privés, entreprises ou particuliers, représentent 62 % des ressources des établissements en matière de formation professionnelle - leur part atteint même 67 % dans les universités - alors que les fonds publics régressent à 28 % (*tableau 02*).

Les stagiaires à l'université sont un peu moins nombreux, (- 3 %) mais la durée des stages est plus longue (le volume d'heures-stagiaires progresse de 11 %). Le chiffre d'affaires est en nette progression (+ 7%). Le CNAM connaît au contraire une hausse de 3 % du nombre d'auditeurs pour un chiffre d'affaires qui augmente de 7%. La durée moyenne des stages gagne 17 heures en passant de 147 à 163 heures.

Les IUT ne forment que 8 % du nombre de stagiaires de formation continue des universités (26 700) mais représentent 18 % du CA et 26 % des heures-stagiaires en raison d'une durée moyenne des stages plus importante que dans les autres organismes de formation. De plus, la majorité des contrats de professionnalisation au sein de l'université sont signés avec des IUT (48 %). En 2010, sur 337 000 stagiaires en universités, la part des salariés stagiaires inscrits à divers titres (plan de formation, contrat de professionnalisation ou congé individuel de formation) et celle des demandeurs d'emploi augmentent de 1 point pour atteindre respectivement 38 % et 12 % (*graphique 03*) alors que les stagiaires inscrits à leur initiative (particuliers) perdent un point (41 %). Parmi eux, 41 % sont inscrits aux conférences inter-âges. Ces publics sont de plus

en plus comptabilisés hors de la formation continue *stricto sensu*. Les stagiaires demandeurs d'emploi sans aucune aide représentent un quart des demandeurs d'emploi.

En 2010, les stages courts qualifiants, d'une durée moyenne de 28 heures, attirent 28 % des inscrits. 52 % des stagiaires préparent soit un diplôme ou un titre national (29 %) soit un diplôme d'université (23 %), ce qui représente une augmentation de 4 % des formations longues. La fréquentation des conférences à caractère culturel diminue encore avec 18 % des inscrits ; cela peut s'expliquer par le fait que certains services de formation continue universitaire préfèrent comptabiliser ces publics indépendamment de la formation professionnelle.

Le nombre des diplômes délivrés dans le cadre de la formation continue universitaire a augmenté de 10 % en 2010. Sur les 61 400 diplômes délivrés, 62 % sont des diplômes nationaux (38 184). Parmi ceux-ci, 42 % sont de niveau II (licences et surtout licences professionnelles, 35 % de niveau I (master), 15 % de niveau IV et 9 % de niveau III, essentiellement des diplômes universitaires de technologie (DUT) (*tableau 04*). En 2010, la part des diplômes de formation continue dans l'ensemble des diplômes délivrés par les universités a dépassé les 10 %.

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'acquiescer un diplôme en faisant valoir son expérience professionnelle. Depuis 2002, ce dispositif se développe dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM) en plus de la validation des acquis professionnels (décret de 1985) qui permet d'accéder à une formation par une dispense du titre normalement requis. En 2010, environ 4 100 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, dont 2 200 diplômes complets.

Stagiaire : la notion de stagiaire correspond à une inscription et non pas à une personne physique. Une personne physique peut être inscrite à plusieurs formations et compter comme autant de stagiaires.

Heures-stagiaires : unité de mesure, nombre de stagiaires multiplié par la durée moyenne des stages.

Sources : MEN-MESR-DEPP.

Champ : France entière (métropole, DOM, COM et Nouvelle Calédonie) pour le tableau 01 et 03, France métropolitaine + DOM pour les autres tableaux et graphiques. Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur sont concernés. Les universités et leurs composantes, les 3 INP, les quatre universités de technologie, constituent la catégorie « Universités ». L'INALCO et l'IEP de PARIS, les sept IEP de province et un IAE ainsi que 16 écoles d'ingénieurs rattachées, les Écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, entrent également dans le champ de l'enquête sous la catégorie « Autres EPSCP et EPA », ainsi que pour la première fois Agrosup Dijon. La troisième catégorie se compose du CNAM et de ces centres régionaux affiliés au sein de l'ARCNAM.

01 Données globales sur la formation continue dans l'enseignement supérieur 2008-2010

France entière

	2008			2009			2010		
	Chiffre d'affaires en Millions d'€	Stagiaires	Heures-stagiaires en millions	Chiffre d'affaires en Millions d'€	Stagiaires	Heures-stagiaires en millions	Chiffre d'affaires en Millions d'€	Stagiaires	Heures-stagiaires en millions
Universités, UT et INP & composantes	218	369 498	44	228	348 145	47	243	337 079	52
Grands Etablissements et écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle MESR	23	13 897	2	24	14 156	2	28	20 888	5
Total	241	383 395	46	252	362 301	49	271	357 967	57
CNAM et centres régionaux associés (arcnam)	108	82 723	15	108	85 919	15	116	88 479	16
Ensemble FCU	349	466 118	61	360	448 220	64	387	446 446	73

Source : MEN-MESR-DEPP.

02 Origine des recettes selon le type d'établissements (en %)

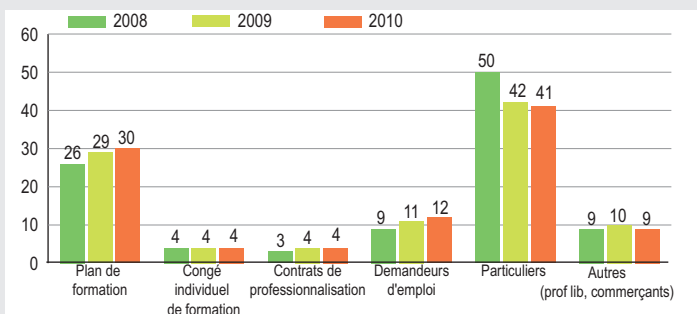
France entière

	Universités, INP et UT		Autres EPSCP et EPA		CNAM		Ensemble avec CNAM	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Entreprises	27	26	31	31	33	34	29	29
OPCA	18	17	10	8	5	5	13	13
Sous-total entreprises et OPCA	45	43	41	39	38	40	43	42
Particuliers et stagiaires	24	23	16	17	16	15	21	20
Sous-total fonds privés	69	67	57	56	54	54	64	62
Pouvoirs publics : pour la formation de leurs agents	5	6	13	12	1	1	5	5
Pouvoirs publics : pour la formation de publics spécifiques	17	16	8	10	35	37	21	22
dont Régions	14	13	3	2	27	33	17	18
Autres ressources publiques dont Pôle emploi	2	2	1	0	3	3	3	2
Sous-total fonds publics	24	23	22	22	39	40	29	28
Autres organismes de formation	4	5	11	11	3	3	4	5
Autres ressources (dont VAE)	3	5	10	11	4	3	3	5
Total des ressources	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : MEN-MESR-DEPP.

03 Types de publics dans les universités, UT, INP et composantes

France entière



Source : MEN-MESR-DEPP.

04 Diplômes nationaux délivrés en formation continue par types d'établissements

France métropolitaine + DOM

	Universités (UT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Capacité en droit	163	555					163	555
DAEU A	4 134	4 321					4 134	4 321
DAEU B	639	719					639	719
Total niveau IV	4 936	5 595					4 936	5 595
DEUG, DEUG IUP, DEUST	651	972		3			651	975
DUT + post DUT-DNTS	1 963	2 195			18	19	1 981	2 214
Titres RNCP niveau III	297	340			177	396	474	736
Diplômes paramédicaux niveau III	28	40	10				38	40
Total niveau III	2 939	3 547	10	3	195	415	3 144	3 965
Licences	2 551	3 150	15	10	717	931	3 283	4 091
Licences professionnelle	9 473	10 161			353	519	9 826	10 680
Masters 1, Maîtrises	1 775	2 147					1 775	2 147
DCG	38	53					38	53
Titres RNCP niveau II	550	339	12		806	1 056	1 368	1 395
Total niveau II	14 387	15 850	27	10	1 876	2 506	16 290	18 366
DESS	4	1					4	1
DESCF-DSCG	15	1					15	1
Masters professionnels	5 421	6 795	3		250		5 674	6 795
Masters ingénieur	40	46	205	169			245	215
Masters recherche	420	286	9	7	36		465	293
Masters indifférenciés	2 910	3 416	3	6		430	2 913	3 852
Masteres MBA	157	293	316	421			473	714
DEA, DRT, HDR	69	142			52		121	142
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	379	417	257	318	650	802	1 286	1 537
Capacité médecine	422	547					422	547
Titres RNCP niveau I	101	1 149		10	533	442	634	1 601
Doctorat	253	99		1		52	253	152
Total niveau I	10 191	13 192	793	932	1 521	1 726	12 505	15 850
Ensemble des diplômes	32 453	38 184	830	945	3 592	4 647	36 875	43 776

Source : MEN-MESR-DEPP.

annexe

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

France métropolitaine + DOM

	1960	1970	1980	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	1961 (1)	1971 (1)	1981	1991	2001	2008	2009	2010	2011	2011	2012
Universités (disciplines générales et de santé)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 247,5	1 223,7	1 267,9	1 320,6	1 289,9	1 289,9
Évolution annuelle (%)					0,4	-2,9	(3) -1,3	3,6	4,2	(5) 0,9	
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	116,2	118,1	118,1	116,5	115,7	115,7
Évolution annuelle (%)					1,6	2,2	1,6	0,0	-1,4	(6) -0,6	
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	230,9	234,2	240,3	242,2	(7) 246,0	246,0
Évolution annuelle (%)					0,0	1,1	1,4	2,6	0,8	1,6	
CPGE (4)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	78,1	80,0	81,1	79,9	80,4	80,4
Évolution annuelle (%)					-0,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	215	293,4	454,3	558,8	578,2	606,5	560,4	621,0	621,0
Évolution annuelle (%)					4,1	1,6	3,5	4,9	-7,6	(8) 1,4	
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 231,5	2 234,2	2 314,0	2 319,6	2 347,8	2 347,8
Évolution annuelle (%)					1,1	-1,0	0,1	3,6	0,2	1,2	

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 % au lieu de -1,9 %.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(5) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, sortie du champ universitaire en 2011-2012.

(6) Y compris IUT de l'université de Lorraine.

(7) Y compris les 275 étudiants de Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant dans les effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, entrée dans le champ des grands établissements en 2011-2012.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

	1990 1991	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités (y compris IUT)	1 159 937	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376	1 444 583	1 437 104	1 400 387
<i>dont IUFM rattachés aux universités (1)</i>					62 544	58 518		
IUFM non rattachés aux universités (1)		81 565	74 161	70 100	1 493	1 435		
Grands établissements	15 536	25 944	25 776	29 726	31 121	33 187	33 993	87 463
STS (2)	199 333	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	(8) 246 025
Public MEN	108 262	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832	150 771	152 431
Public autres ministères	9 343	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388	11 527	11 336
Privé	81 728	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258
CPGE	64 427	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411
Public MEN	52 572	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652	65 403	66 013
Public autres ministères	1 419	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747	1 872	1 785
Privé	10 436	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736	12 599	12 613
Formations comptables non universitaires	5 587	7 499	7 430	7 871	8 377	9 076	9 002	8 731
Public MEN	3 951	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557	5 645	5 554
Privé	1 636	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519	3 357	3 177
Préparations intégrées	3 965	3 058	3 162	3 835	4 066	4 352	4 514	4 621
INP et universités de technologie	11 407	19 853	20 049	15 674	15 011	15 612	16 104	12 643
Formations d'ingénieurs (3)	57 653	108 057	108 846	108 773	114 086	121 398	126 156	131 015
Public MESR	32 786	63 407	62 926	62 143	64 769	71 484	74 201	76 176
Public autres ministères	10 865	17 458	18 420	17 357	16 922	16 234	16 797	17 328
Privé	14 002	27 192	27 500	29 273	32 395	33 680	35 158	37 511
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138	26 567	28 450
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339	4 730	4 815
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378	8 121	9 088
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479	67 986	67 363
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	131 654	131 100	134 407	137 165	136 164	137 370	137 370
Autres écoles et formations (6)	7 515	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410	42 811	42 424
Ensemble (7)	1 717 060	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 314 116	2 319 627	2 347 807
<i>dont privé</i>	224 063	333 689	336 094	354 820	371 084	400 772	410 962	422 132

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (intégrés en 2010). Depuis 2010-2011, les étudiants en première année d'IUFM doivent s'inscrire en master à l'université (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 8 443 étudiants en 2011.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2011-2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2010-2011).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Ensemble hors double compte des formations d'ingénieurs. En effet, les formations d'ingénieurs des universités, INP, UT et grands établissements ne sont comptabilisées qu'une fois dans le total mais apparaissent deux fois dans ce tableau : une première fois dans le type d'établissement (université, INP et UT, grand établissement) et une seconde fois dans les formations d'ingénieurs publiques du MESR. Elles représentent 39 697 étudiants en 2011.

(8) Y compris 275 étudiants à Mayotte, devenu un DOM en 2011.

annexe

Table des objectifs socio-économiques

Exploration et exploitation de la Terre
Production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes) Autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre (hydrologie, prospection minière...)
Exploration et exploitation de l'espace
Infrastructures, construction, génie civil et aménagement du territoire
Surveillance et protection de l'environnement planétaire
Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats Autres actions de contrôle et de protection de l'environnement
Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie
Production et technologies agricoles (production et exploitation des ressources vivantes y compris celles de la mer)
Production et technologies industrielles
Industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels) Industries des matériels de transports terrestres et fluviaux Industries des matériels de transports aéronautiques Autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières y compris les actions concernant la fabrication de produits agroalimentaires
Protection et amélioration de la santé
Services marchands (hors médecine, santé et éducation)
Vie en société, développement social (y compris éducation)
Développement (recherche au service du développement)
Défense
Sécurité globale
Défense et stratégies de défense, sciences, technologies et économies de l'armement Sécurité intérieure, Sécurité civile, Sécurité économique
Avancement général des connaissances
Mathématiques et informatique (programmation uniquement) Sciences physiques Sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique) Autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, génie civil, thermique, énergétique) Chimie Milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace) Sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales) Sciences sociales (géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie) Sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, littérature, linguistique, sciences de l'art)

MIRES - Programmes LOLF

n° programme	intitulé	Ministère responsable
Programme 142	Enseignement supérieur et recherches agricoles	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Programme 150	Formations supérieures et recherche universitaire	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 172	Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 186	Recherche culturelle et culture scientifique	Ministère de la Culture et de la Communication
Programme 187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 191	Recherche duale (civile et militaire)	Ministère de la Défense
Programme 192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ministère du Redressement productif
Programme 193	Recherche spatiale	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 231	Vie étudiante	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les objectifs socio-économiques retenus pour l'évaluation de la dépense de R&D en environnement

1 ^{re} étape domaine ENVIRONNEMENT	2 ^e étape domaine ÉNERGIE	3 ^e étape domaine PRODUCTION
<p>objectif Environnement - Surveillance et protection de l'environnement planétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – surveillance et protection de l'atmosphère et des climats ; – autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres <p>objectif Exploration et exploitation de la Terre et de la mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer – autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre : prospection minière, pétrolière et gazière, exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution atmosphérique) et autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de la Terre <p>objectif Milieus naturels : terre, océan, atmosphère, espace</p>	<p>objectif Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie. (hors production et distribution de l'énergie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – combustibles fossiles et dérivés, fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs y compris les mises hors service, sources d'énergie renouvelables et autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie 	<p>objectif industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transport aéronautiques (hors espace)</p>

Précisions méthodologiques – Enquête sur les moyens consacrés à la R&D

Les données présentées dans cet ouvrage sont issues des enquêtes menées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès des entreprises (privées ou publiques) et des administrations sur les moyens qu'elles consacrent à la R&D.

L'enquête auprès des administrations a bénéficié en 2010 de changements méthodologiques : les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 Md€ (dont 850 M€ pour la Défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la Défense). Cette nouvelle méthodologie adoptée depuis 2010 a été appliquée aux données définitives 2009 de cette publication afin de rendre ces données davantage comparables.

De cela résulte une nouvelle série de données à compter de 2009. Les résultats de cette publication ne sont donc pas comparables à ceux de l'édition 2011 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (n°5). Les évolutions entre 2008 et 2009 sont quant à elles fondées sur les résultats 2009 définitifs obtenus selon l'ancienne méthodologie.

niveaux de formation

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'éducation (en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (peu développé en France : capacité en Droit, préparation DAEU)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles

CITE 5A, dit aussi enseignement supérieur de « type universitaire » : préparations des licences et masters (disciplines générales des universités, diplômes d'écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.)

CITE 5B : enseignement supérieur finalisé (DUT, BTS, formations paramédicales et sociales, etc.)

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Cette classification vise à produire des statistiques comparables dans les différents pays sur l'enseignement et la formation. C'est un accord international, sous l'égide de l'UNESCO. Cette classification permet de répartir en fonction des cycles d'enseignement les effectifs d'étudiants, les flux de diplômés, les finances. Elle est utilisée également pour répartir la population par niveau d'études ; les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme.

table des sigles et abréviations

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	agronomique pour le développement.
ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.	CLCC : Centre de lutte contre cancer.
AES : [Filière] Administrative économique et sociale.	CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.
ALS : Allocation de logement à caractère social.	CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	CNES : Centre national d'étude spatiale.
ANR : Agence nationale de la recherche.	CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	CNU : Conseil national des universités.
APL : Aide personnalisée au logement.	COM : Collectivités d'outre-mer.
ASU : Administration scolaire et universitaire.	CPER : Contrat de projet État-Région.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CPES : Classe préparatoire aux études supérieures.
ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.
AUAU : Allocation unique d'aide d'urgence.	CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
BCS : Bourses sur critères sociaux.	CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.
BEP : Brevet d'études professionnelles.	CTRS : Centre thématique de recherche et de soin.
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.	CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche.
BTS : Brevet de technicien supérieur.	DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires.
BTS : Brevet de technicien supérieur agricole.	DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.	DEA : Diplôme d'études approfondies.
CBPRD : Crédit budgétaire public de recherche et développement.	DEG : Droit, économie, gestion.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	DERD : Dépense extérieure de recherche et développement.
CEMAGREF / IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.	DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
CEPR : contrat de projet État région.	DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
CEREQ : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
CFA : Centre de formation d'apprentis.	DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.
CHU : Centre hospitalier universitaire.	DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.	DGCL : Direction générale des collectivités locales.
CIR : Crédit d'impôt recherche.	DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche	DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.
DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DNB : Diplôme national du brevet.
DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM : Département d'outre-mer.
DRT : Diplôme de recherche technologique.
DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.
DUT : Diplôme universitaire de technologie.
ENS : École normale supérieure.
EPA : Établissement public à caractère administratif.
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.
EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.
ES : Économique et social.
ETP : Équivalent temps plein.
EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques
FNAU : Fond national d'aide d'urgence.
FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
HDR : Habilitation à diriger des recherches.
IAE : Institut d'administration des entreprises.
IEP : Institut d'études politiques.
IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.
INCA : Institut national du cancer.
INED : Institut national d'études démographiques.
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.
INRETS : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INP : Institut national polytechnique.
INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.
INRA : Institut national de la recherche agronomique.
INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.
IRD : Institut de recherche pour le développement.
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL : Institution sans but lucratif.
ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.
ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP : Institut universitaire professionnalisé.
IUT : Institut universitaire de technologie.
JEI : Jeune entreprise innovante.
L : Littéraire.
LCPC : Laboratoire central des ponts et chaussées.
LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.
LFI : loi de finance initiale.
LLA : Lettres, langues, arts.
LMD : Licence, master, doctorat.
LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.
LP : Licence professionnelle.
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
M1 : Master première année.
M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	statistiques.
MBA : Master of business and administration.	SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants.
MCF : Maître de conférences.	ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
Md€ : Milliard d'euros.	STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
M€ : Million d'euros.	STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
MEFI : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.	STI : Sciences et technologies industrielles.
MEN : Ministère de l'éducation nationale.	STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.	STS : Section de techniciens supérieurs.
MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.	STT : Sciences et technologies tertiaires.
NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.	TOM : Territoire d'outre-mer.
NAF : Nomenclature d'activités française.	UE : Union européenne.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.	URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
OEB : Office européen des brevets.	UT : Université de technologie.
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.	USPTO : United States Patent and Trademark Office.
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.	TSS : Technologies, sciences, santé.
OSEO	VAE : Validation des acquis de l'expérience.
OST : Observatoire des sciences et techniques.	\$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.
OVE : Observatoire de la vie étudiante.	
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.	
PCRD : Programme-cadre de recherche et développement.	
PCS : Professions et catégories sociales.	
PIA : Programme Investissements d'avenir.	
PIB : Produit intérieur brut.	
PR : Professeur des universités.	
PREDIT : programme interministériel de recherche et d'innovation dans les transports terrestre.	
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.	
R&D : Recherche et développement.	
R&T : Recherche, développement et transfert de technologie.	
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.	
RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée.	
S : Scientifique.	
SHS : Sciences humaines et sociales.	
SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études	

L'Atlas régional des effectifs étudiants 2011-2012

Cette publication constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, édition 2012 [à paraître]



**> vous recherchez une
information statistique**
Demandes téléphoniques ou écrites

Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
Depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter les publications
du ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche ou du
ministère de l'Éducation nationale**

sur internet
www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

**> vous désirez obtenir des
publications du ministère
de l'Enseignement
supérieur et de la
Recherche ou du ministère
de l'Éducation nationale**

Catalogue, achats,
abonnements

DEPP
Département de la
valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Vente : 01 55 55 72 04

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 45 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05
DEPP/Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75232 Paris CEDEX 15

16 €

DEPP 005 12 450
ISSN 1962-2546

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2013
ISBN 978-2-11-099374-8

